

Séance du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2019

## Délibération n°CA-2019-093

---

### Ordre du jour :

#### 1. Informations du président

- 1.1 Motion SynergieS relative à la proposition de dissolution de la ComuE Lille-Nord-de-France
2. Approbation du PV de CA du 16 mai 2019

#### 3. Points à caractères stratégiques

- 3.1 Présentation de la politique de prévention des risques
- 3.2 Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec le LUC (Lille Université Club)
- 3.3 Stratégie des classements internationaux
- 3.4 Approbation des modifications des statuts de l'Université Numérique Thématique : "Université Ouverte des Humanités"

#### 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

- 4.1 Approbation du projet d'installation d'un SAS d'Insertion pour des familles ROM sur le site de l'Epi de Soil dans le cadre du dispositif « SAS vers l'inclusion sociale »
- 4.2 Approbation de la création d'un emploi de professeur des universités suite à l'affectation d'un lauréat du concours d'agrégation de science politique
- 4.3 Approbation des remises gracieuses
- 4.4 Approbation des frais de placement dans le cadre du programme ISEP (International Student Exchange Program) à compter de l'année universitaire 2020/2021
- 4.5 Approbation de la mise en œuvre de la loi ORE à l'Université de Lille – campagne 2019**
- 4.6 Approbation des critères généraux pour le remboursement des droits d'inscription aux diplômes nationaux acquittés, suite à annulation de l'inscription
- 4.7 Approbation de la part des droits d'inscription affectée au service commun de documentation
- 4.8 Approbation de la demande d'autorisation à accueillir au sein de l'Université de Lille des personnes sous le statut de volontaires dans le cadre du volontariat en service civique
- 4.9 Approbation d'organisation de deux bourses aux livres dans les bibliothèques du SCD en 2019

#### 4.10. Approbation des conventions

- 4.10.1. Convention attributive de subvention à l'association « La Multicrèche Les Kangourous Câlines »
- 4.10.2. Convention de mécénat « informatique au féminin » avec le groupe AXA (reporté)

#### 4.11. Points issus de la commission recherche du 6 juin 2019 :

- 4.11.1. Subventions Région

#### 5. Questions diverses

Désignation d'un étudiant et son suppléant au sein de la commission de discipline du baccalauréat de l'Académie de Lille pour la session 2019

---

*Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille*

#### Etaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, TISON Sophie, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, GOUNON Stéphane, LANGFORD Chad, MEISS Marjorie, EL KHATTABI Jamal, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, MULLIER Virginie, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, GULABKHAN Wasiim, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, DELVALLET Corinne, LEYS Annie, OULD ALI Samir, SAMYN-PETIT Bénédicte.

**Etaient excusés (et procuration) :**

Collège A :

NIEWIADOMSKI Christophe  
POTTEAU Aymeric  
MELNYK Patricia  
FONCEL Jérôme

procuration à BENOIT Martine  
procuration à FARVAQUE Etienne  
procuration à BENOIT Martine  
procuration à BENCHIBOUN Moulay-Driss

Collège B :

FRETEL Anne  
TOULEMONDE Gilles

procuration à LENS Anthony

Collège BIATSS :

MULLIER Virginie  
RUCKEBUSCH Benoît

procuration à DEGRENIER Karine (à partir de 17h30)  
procuration à EL KHATTABI Jamal (à partir de 16h49)

Collège étudiants :

RELIQUET Benjamin  
MORTYR Marie

procuration à MAUCHAUSSEE Marion  
procuration à MAUCHAUSSEE Marion

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric  
DELVALLET Corinne  
LEBAS Nicolas  
LEYS Annie  
PRETE Cosimo  
SCOL Nathalie

procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 17h20)  
procuration à TISON Sophie (à partir de 16h30)  
procuration à CAMART Jean-Christophe  
procuration à TISON Sophie (à partir de 16h30)  
procuration à LENS Anthony  
procuration à CAMART Jean-Christophe

**Etaient présents (à titre indicatif, invités ou membre de droit) :**

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas  
Vice-présidente ressources : DAL Georgette  
Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : JOURDAN Emmanuelle  
Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : ROUSSEAU Sandrine  
Vice-présidente communication : ROUX Laëtitia  
Vice-président recherche (sciences humaines et sociales) : SABOT Philippe

**Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :**

Institut Universitaire de Technologie C : BOUALI Fatma  
Faculté de Chirurgie Dentaire : DEVEAUX Etienne (excusé)  
Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien

Directeur général des services : ROBERT Pierre-Marie  
Directrice générale des services adjointe : SAVINA Marie-Dominique

Chef du Service Affaires Institutionnelles : ZALIK François  
Chargée des affaires institutionnelles : D'HU Marie-Sylvia  
Secrétaire de séance : JAFFEUX Anaïs

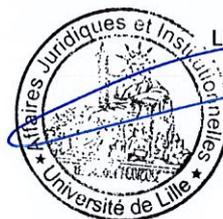
(...)

#### 4. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

(...)

##### 4.5 Approbation de la mise en œuvre de la loi ORE à l'Université de Lille – campagne 2019

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve, lors de sa séance du 13 juin 2019, la mise en œuvre de la loi ORE à l'Université de Lille – campagne 2019, annexée à la présente délibération.



Le Président de l'Université

Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : **34**

Pour : **31**

Contre : **3**

Abstention : **0**

**Loi Orientation et réussite étudiante**  
**Mise en œuvre au sein de l'Université de Lille**  
**Campagne 2019**

Etude des dossiers de candidature en 1<sup>ère</sup> année (Licence, DUT, DEUST)

*Document soumis au CT du 13 mai 2019, à la CFVU du 23 mai 2019 et au CA du 13 juin 2019*

## 1. Définition de la mission des Commissions d'admission via Parcoursup

### **Socle commun et obligatoire à toutes les Commissions d'admission via Parcoursup : Gestion des candidatures**

- Définir les critères d'étude des dossiers ;
- Paramétrage de l'outil d'aide à la décision, du fichier .xls, etc. ;
- Génération du pré-classement ;
- Etude et classement des dossiers non codifiés ;
- Validation des diplômes pour les candidats ne possédant pas un titre permettant pas un accès de droit en licence (parcours non sélectifs).
- Etablissement et validation du classement définitif pour publication
- Etablissement du procès-verbal de la commission

### **Socle complémentaire des Commissions d'admission via Parcoursup : Orientation – Remédiation**

- Etude des projets motivés ;
- Etude des fiches avenir et des fiches de suivi (candidats en réorientation)
- Etude des pièces complémentaires (le cas échéant) : formulaires (certifications en langues, pratiques sportives, questions...)
- Mener les Entretiens (le cas échéant)
- Définition du profil des publics « Oui si » (pour les parcours de licence non sélectifs) ;
- Définition des candidats admis sur « Oui si » (pour les parcours de licence non sélectifs).

## 2. Rémunération de la mission des Commissions d'admission via Parcoursup

L'étude des dossiers de candidatures en 1<sup>ère</sup> année de Licence est rémunérée sur la dotation ministérielle fléchée de 110.000 euros (définie par le Ministère en 2018 sur la base des candidatures APB 2017).

Une enveloppe d'heures est affectée à chaque formation ou ensemble de formations (mention ou portail de licence, DEUST, DUT de chaque IUT) – sur la base des tranches de candidatures reçues via Parcoursup tous les ans – pour mener les missions relevant de la

gestion des candidatures (socle commun) et de l'orientation-remédiation (socle complémentaire). Elle est décidée par le CA, après avis du CT et de la CFVU.

Il est à rappeler que les tranches de candidature ont été établies et validées par le CA, sur avis du CT et de la CFVU, en 2018. Elles sont ajustées annuellement. Elles incluent potentiellement de nombreux doublons pour les parcours d'une même mention.

Les formations ou ensemble de formations non sélectives qui ne prendront en charge que le socle commun (et ne procéderont donc pas à une étude des dossiers en vue d'une aide à l'orientation des candidats et de la mise en place d'actions de remédiation) se verront attribuer la moitié de l'enveloppe prévue. La vérification se fera par le biais du procès-verbal de la commission et des résultats du classement (avec ou sans oui-si).

L'enveloppe de chaque formation est répartie, après avis du conseil de la composante concernée, entre les membres de la Commission d'admission en première année de la mention/du portail (CPVA si elle inclut l'étude des dossiers d'admission en L1 ou commission Parcoursup).

Une enveloppe est prévue pour les primes des personnels BIATSS des composantes et des services centraux qui participent au processus d'admission via Parcoursup.

## 2.1 Point sur candidatures 2019 de Licence

**Total candidatures confirmées** : : +20732 (2019 p/r 2018)

- 96282 candidatures confirmées en Licence en 2019 (dont pour information Option ESJ (3747 candidatures) sans rémunération ULILLE)
- 75550 en 2018

**Evolution des candidatures (dans le tableau ci-dessous) :**

- Changement de tranche à la hausse (6)
- Changement de tranche à la hausse suite à ajout d'une formation (1)
- Changement de tranche à la baisse mais à la limite de la tranche supérieure (2)
- Changement de tranche à la baisse suite à la sortie de l'Option ESJ (1)

## 2.2. Répartition de l'enveloppe 2019 pour l'étude des dossiers d'admission en première année de Licence

Mention / portail de Licence* (nb de candidatures)	Tranches de candidatures	Enveloppe d'heures (HTD) Socle commun	Enveloppe d'heures (HTD) Socle commun + socle complémentaire	Enveloppe budgétaire Socle commun + Socle complémentaire (en €, HC)**
<b>Santé</b> : PACES (9673)	+8001	72 x 1 formation = 72 HTD	144 x 1 formation = 144 HTD	Brut : 5 963 Coût total : 7 033
<b>DEG</b> : Droit (7588, doublons), Economie-gestion (6834, doublons) <b>Santé</b> : STAPS (7482) <b>ALLSHS</b> : Psychologie (7133)	6001-8000	60x4 = 240 HTD	120x4 = 480 HTD	Brut : 19 877 Coût total : 23 443

<b>ALLSHS : Arts (4007),</b> LLCER (4378 hors hébreu et arabe, doublons), <b>ST : SVTE (5301, dont</b> CMI, doublons), SESI (dont CMI, 5172, doublons) <b>Santé : Sciences</b> <b>pour la santé (4127,</b> <b>doublons)</b>	4001-6000	<b>48x5 = 240 HTD</b>	<b>96x5 = 480 HTD</b>	Brut : 19 877 Coût total : 23 443
<b>ALLSHS : LEA (3926)*,</b> Histoire (3266, doublons), Sciences de l'éducation (3190), <b>DEG : Science Po</b> (2752), <b>Gestion</b> (2415, doublons), AES (2203)	2001-4000	<b>36x6 = 216 HTD</b>	<b>72x6 = 432 HTD</b>	Brut : 17 889 Coût total : 21 099
<b>ALLSHS : Histoire de</b> l'art et archéologie (1417), Lettres (1699), Sociologie (1065, parcours sélectifs uniquement) <b>Santé : Sciences</b> <b>sanitaires et sociales</b> <b>(1483)</b> <b>ST : MIASHS (1327,</b> doublons)	1001-2000	<b>24x5 = 120 HTD</b>	<b>48x5 = 240 HTD</b>	Brut : 9 938 Coût total : 11 721
<b>ALLSHS : Info-com</b> (1141), <b>Philosophie</b> (974)*, Sciences du langage (792), <b>Humanités (704)</b>	501-1000	<b>18x4 = 72 HTD</b>	<b>36x4 = 144 HTD</b>	Brut : 5 963 Coût total : 7033
<b>ALLSHS :</b> Géographie et aménagement (486)	- de 500	<b>12x1 = 12 HTD</b>	<b>24x1 = 24 HTD</b>	Brut : 994 Coût total : 1 172
<b>TOTAL LICENCE</b> <b>(92535)</b>		<b>1002 HTD</b>	<b>2 004 HTD</b>	<b>Brut : 80 501</b> <b>Coût Total:</b> <b>94 944</b>

\*Les formations suivantes n'ont pas donné lieu à la création de commissions d'admission ou n'ont pas fait l'objet d'une étude des dossiers d'un ou de plusieurs parcours et elles ont appelé tous les candidats d'emblée : Sciences sociales, Sociologie (parcours non sélectifs), LLCER (parcours Hébreu et arabe).

\*\* Taux des HC : 41,41€ (brut), 48,84 € (charges comprises/moyenne constatée en 2018)

## 2.3 Répartition de l'enveloppe 2019 pour l'admission en première année de DUT et de DEUST

Bien que l'étude des dossiers d'admission en 1<sup>ère</sup> année soit déjà pratiquée pour les DUT et les DEUST, la mise en œuvre de la Loi ORE a d'une part augmenté le nombre de candidatures reçues en 2018 puis en 2019 et d'autre part complexifié le processus d'admission, en particulier pour les DUT qui sont notamment désormais appelés à proposer de la remédiation pour les bacheliers technologiques.

Pour rappel, en 2018, aucune enveloppe n'a été attribuée aux DEUST et une enveloppe de 96 HTD a été attribuée aux commissions d'admission en DUT (36 HTD pour l'IUT A, 36 HTD pour l'IUT C et 24 HTD pour l'IUT B) pour tenir compte des augmentations de candidatures. En 2019, une enveloppe d'heures est attribuée pour les DUT et les DEUST selon le même principe de tranches de candidatures et avec un nombre d'heures représentant la moitié de l'enveloppe de chaque formation de licence de la même tranche.

DUT et DEUST (nb de candidatures)	Tranches de candidatures	Enveloppe d'heures (HTD)	Enveloppe budgétaire (euros, HC)*
IUT A (16467, +2426 / 2018)	+8000	72	Brut : 2 981 Coût total : 3 516
IUT C (8315, +1305 / 2018)	+ 8000	72	Brut : 2 981 Coût total : 3 516
IUT B (6586, +1153 / 2018)	6001-8000	60	Brut : 2 485 Coût total : 2 930
<b>Sous-total DUT</b>		<b>204</b>	<b>Brut : 8 447</b> <b>Coût total : 9 962</b>
DEUST STAPS (1569)	1001-2000	24	Brut : 994 Coût total : 1 172
DEUST PHARMACIE (478, 2 formations)	-500	12	Brut : 497 Coût total : 586
DEUST ILIS (644)	501-1000	18	Brut : 745 Coût total : 879
DEUST DECCID (201)	-500	12	Brut : 497 Coût total : 586
<b>Sous-total DEUST</b>		<b>66</b>	<b>Brut : 2 733</b> <b>Coût total : 3 223</b>

<b>TOTAL</b>		<b>270</b>	<b>Brut : 11 180 Coût total : 13 185</b>
--------------	--	------------	--

\* Taux des HC : 41,41€ (brut), 48,84 € (charges comprises/moyenne constatée en 2018)

### 2.3. Enveloppe globale

<b>Mission</b>	<b>Enveloppe horaire 2019</b>	<b>Enveloppe budgétaire 2019</b>	<b>Rappel Enveloppe budgétaire 2018</b>
Etude dossiers Licence	2004 HTD	Brut : 80 501 Coût Total : 94 944	71 900
Etude dossiers DUT/DEUST	270 HTD	Brut : 11 180 Coût total : 13 185	3 864
Appui administratif Licence	Primes administratives	Brut : 16 500 Coût total* : 18 500	16 200
<b>TOTAL</b>	<b>2274 HTD + primes administratives</b>	<b>Brut : 108 181 Coût total : 126 629</b>	<b>91 964</b>

\* hypothèse : 20% des personnels Biatss bénéficiaires seraient des contractuels.